

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES
(S.E.R.T.A.D.)**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
SECRETARIAT
LA CHESNAYE - 79260 SAINTE-NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MARDI 1^{er} JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 1^{er} du mois de juin, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 30 avril 2021.

Nombre de membres en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS :

MMES GICQUIAUD Floriane	Déleguée de Melle
LUSSIEZ Sonia	Déleguée de C.A. du Niortais
UGUEN Nelly	Déleguée de C.A. du Niortais
BAPTISTE Sylvie	Déleguée suppléante de La Mothe Saint Héray
ROUXEL Patricia	Déleguée d'Aigondigné
MM. JOLLIT Daniel	Délegué de C.C. du HVS
MARTINS Elmano	Délegué de C.A. du Niortais
RAMBAUD Fabrice	Délegué de Celles sur Belle
CACLIN Philippe	Délegué de Prailles-La Couarde
AUZURET Patrice	Délegué de C.C. du HVS
CHANTREAU Michel	Délegué de C.C. du HVS
DIGET Jean-Pierre	Délegué de C.A. du Niortais
CLERJEAU Pascal	Délegué de C.A. du Niortais
DOUBLEAU Pascal	Délegué de C.A. du Niortais
PUTEAUX Sylvain	Délegué de Melle
TROCHON Patrick	Délegué d'Aigondigné
BRETONNIER Pascal	Délegué de Celles sur Belle
RODRIGUEZ Guillaume	Délegué d'Exoudun
GUILLOIN Sébastien	Délegué de C.C. du HVS
SABOURIN Jean-Marie	Délegué de C.C. du HVS
PERGET Daniel	Délegué de C.C. du HVS
BOURGET Frédéric	Délegué suppléant de C.C. du HVS
LECOINTE Alain	Délegué du Syndicat 4B
LAIDET Philippe	Délegué suppléant de C.A. du Niortais

ABSENTS EXCUSES :

MMES MISSIOUX Marie-Pierre	Déleguée de C.C. du HVS
BUARD Véronique	Déleguée de C.A. du Niortais
MM. MOINARD Philippe	Délegué de C.A. du Niortais
LARGEAUD Roger	Délegué de C.C. du HVS
HOARAU Jean-Bernard	Délegué de Fressines
EMERIT Christian	Délegué de la Mothe Saint-Héray
TRICHET Jacques	Délegué de Saint Vincent la Châtre
SIMON Jean-Manuel	Délegué de Beaussais-Vitré

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CACLIN Philippe

PERSONNALITE EXCUSEE : Monsieur BALAVOINE Laurent – Receveur Syndical

Me BUARD Véronique donne pouvoir à Me UGUEN Nelly

S R

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal
- Projet SOC
- Convention pour la recherche et la création d'une nouvelle ressource en eau
- Château d'eau de Soudan
- Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique
- Rapport annuel 2020
- Projet de convention redevances pollution domestique
- Renouvellement convention de partenariat SIGIL
- Suppression Aigondigné
- Renouvellement contrat Paul LAICHOIR
- Décision modificative n°1 – ANALYSES
- Fonds de solidarité logement
- Questions diverses

A rajouter à l'ordre du jour :

- Evacuation boues des lagunes usine

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 22h30.



Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 9 mars 2021.

Projet SOC

L'entreprise SOC a réalisé le site Hydronov de turbinage de l'eau brute alimentant les usines du SERTAD et de la CCHVS. Cette entreprise nous propose un projet de démonstrateur sur notre station de pompage de Pied Bourgueil à Salles.

Cette station permet le mélange des eaux du captage de la Roche Ruffin avec celle de l'usine de traitement. L'eau est ensuite pompée pour alimenter les châteaux d'eau de Bougon, Soudan et La Mothe St Heray.

Le projet consiste à remplacer une des pompes de cette station par un équipement innovant qui :

- Turbinerait l'eau alimentant la station lors du remplissage (production d'électricité). L'eau de l'usine arrive à cette station avec beaucoup de pression ce qui rend ce site intéressant.
- Pomperait l'eau vers Soudan en fonctionnement inversé

Le même équipement est donc utilisé comme turbine et comme pompe.

Le coût de cet équipement s'élève à environ 220 000 € HT. Ce projet bénéficierait de subventions importantes par la Région, l'Ademe et par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Le taux d'aide attendu, mais qui reste à valider, serait de 80% à 85%.

L'entreprise SOC propose de partager le financement du reliquat avec le SERTAD, ce qui porterait à environ 20 000 € notre participation financière.

Le SERTAD est maître d'ouvrage des travaux et restera propriétaire des installations.

Le SERTAD bénéficierait des économies d'énergie induites par le turbinage qui sont évaluées à environ 2 500 à 3 000 €/an. Notre investissement serait donc amorti en 7 à 8 années.

De plus nous avons obtenu d'inclure dans le coût de l'investissement environ 30 000 € de coût de main d'œuvre du SERTAD pour le suivi administratif et technique de l'opération. Notre participation à l'investissement ne sera donc pas financière mais consistera en du temps de nos agents. Ceux-ci sont d'ailleurs très intéressés à suivre ce projet qui est techniquement valorisant et formateur.

Le montage financier définitif sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil Syndical. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser la poursuite du projet et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Convention pour la recherche et la création d'une nouvelle ressource en eau

Afin de diversifier ses ressources en eau pour l'alimentation de ses abonnés tant domestiques qu'industriels comme la Fiée des Lois, le SERTAD souhaite effectuer des recherches de nouvelles ressources en eau.

Suite à une première campagne de recherche infructueuse, un nouveau secteur cible a été identifié par le cabinet HYGEO : la parcelle ZS n°201 sur la commune de PRAHECQ à proximité du captage de Belle Croix actuellement utilisé.

Le propriétaire de cette parcelle est la SCI La Croix Naslin représentée par Monsieur MOINARD Pascal, domiciliée à Prahecq.

Une convention fixant les modalités financières, juridiques et techniques a été établie.

Monsieur Guillon interroge sur l'utilisation de l'argent public pour donner de l'eau à une entreprise privée. Ce n'est pas le rôle d'un service public.

Le Président rappelle que la Fiée des Lois peut être réquisitionnée par la Préfecture pour assurer l'alimentation en eau potable des Deux-Sèvres dans le cadre du plan de secours.

Monsieur Guillon demande d'ajourner la délibération et refuse le projet afin de conserver l'eau pour l'alimentation de la population. La demande devra être faite au Préfet.

Madame ROUXEL interroge sur le contrôle des prélèvements de la Fiée des Lois. Le Directeur répond que ce sont les services de l'état qui en ont la surveillance.

Monsieur MARTINS comprend ces interrogations et assure que cette ressource doit rester dans le domaine public.

Monsieur GUILLON indique qu'il faudrait interroger le Préfet et lui demander de revoir ses décisions concernant les autorisations de prélèvement de la Fiée des Lois.

Monsieur AUZURET précise qu'il y a beaucoup de forages non déclarés qui prélèvent plus d'eau que la Fiée des Lois.

Monsieur GUILLON indique que dans le cadre du SERTAD, il demande l'annulation de l'autorisation de prélèvement de la Fiée des Lois.

Monsieur AUZURET demande s'il y a eu des études réalisées concernant la possibilité d'arrivée de l'eau salée dans le marais en cas de mise en dépression de la nappe.

Monsieur MARTINS lui répond en précisant que cette situation se rencontre en zone littorale de la Vendée mais pas localement.

Monsieur le Président met au vote cette délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour la recherche et la création d'une nouvelle ressource en eau et les pièces afférentes au dossier.

Château d'eau de Soudan

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la mairie de Soudan était jusqu'alors propriétaire du château d'eau de Soudan. Celui-ci présentant des signes alarmant de dégradation le SERTAD a proposé à la mairie un transfert du bien au SERTAD.

La mairie a accepté. Un acte administratif sera donc rédigé pour le transfert du bien au SERTAD.

Le SERTAD souhaite engager un diagnostic du génie-civil de l'ouvrage.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte administratif et les pièces afférentes au transfert et de faire réaliser le diagnostic du génie-civil pour un coût de 4 520 € HT.

Madame ROUXEL demande s'il est possible d'apposer une fresque décorative sur le château d'eau de sa commune. Mr RINGEVAL répond qu'effectivement cela est possible mais à la charge exclusive de la commune, comme ce fut le cas pour celui de Melle.

Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Centre de Gestion propose un avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique afin de prendre en compte la modification du site informatique de la collectivité en accord avec les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Messieurs LECOINTE Président du CDG79 et CHANTREAU Administrateur du CDG79 ne prennent pas prendre part au vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

Rapport annuel 2020

Conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, Monsieur le Président a présenté au Conseil Syndical, le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable concernant le SERTAD.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Projet de convention redevances pollution domestique

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose un projet de convention ayant pour objet de préciser les modalités et le calendrier de reversement sous la forme d'acomptes des redevances encaissées par l'exploitant auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Renouvellement convention de partenariat SIGIL

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la convention conclue avec le SIEDS pour la numérisation du cadastre et l'échange de données composites de la commune de Vouillé arrive à échéance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention.

Suppression Aigondigné

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a eu une suppression sur le réseau d'Aigondigné le 20 avril dernier.

Pour le moment, deux abonnés ont été impactés par cette suppression (panne chauffe-eau). L'un pour un montant de 107.06 € et l'autre pour un montant de 292.91 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces permettant de rembourser aux abonnés concernés, les réparations engendrées par cette suppression.

Renouvellement contrat Paul LAICHOIR

Monsieur le Président informe l'assemblée que le contrat de Paul Laïchour (animateur agricole des Bassins Versants) arrive à échéance le 7 juin 2021.

Monsieur Guillon interroge sur la durée du contrat proposée qui pourrait être supérieure. Le Directeur indique que c'est un choix de carrière de l'agent.

Monsieur Lecointe informe qu'après 6 années de CDD, un CDI devra être proposé à l'agent.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 1 abstention, décide d'autoriser Monsieur le Président à renouveler pour une durée d'un an ledit contrat soit jusqu'au 7 juin 2022.

Décision modificative n°1 - Analyses

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

21 – 21351 Bâtiment d'exploitation 3.00 €

Investissement recette :

040 – 281351 Bâtiment d'exploitation 3.00 €

Fonctionnement dépense :

042 – 6811 Dotations aux amortissements 3.00 €

Fonctionnement recettes :

7068 Autres prestations de service 3.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette décision modificative.

Fonds de solidarité logement

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) a été créé dans chaque département, sous la responsabilité du Conseil Départemental, pour accorder des aides financières aux personnes ou familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'énergie d'eau, et de services téléphoniques.

Le FSL est financé par le département auquel peuvent s'associer les communes ou leurs groupements, la CAF, la MSA, les bailleurs publics, les distributeurs d'eau, d'assainissement et d'énergie ainsi que les opérateurs de services téléphoniques.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à participer financièrement au FSL pour un montant de 3 000 €.

Un bilan du FSL pour l'année écoulée sera adressé aux élus.

A la demande des élus, un état des restes des impayés de factures d'eau sera envoyé aux communes.

Evacuation boues des lagunes usine

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'usine doit faire réaliser le curage et le raclage des boues des bassins de décantation.

Deux offres sont proposées :

- SEDE : 37 975 €
- FERS : 58 674 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'offre de SEDE et d'autoriser Monsieur le Président à signer le devis correspondant.

Questions diverses

☺ ☺

Les membres,

Le Président,